



Ville de Mont-Saint-Hilaire  
Bureau du greffier  
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire  
100, rue du Centre-Civique

## AVIS PUBLIC

### RÉVISION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL 2008-03 – STRØM SPA NORDIQUE

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire statuera sur la révision de la demande d'autorisation d'un usage conditionnel aux règlements d'urbanisme, présentée par les propriétaires ci-après indiqués, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le 2 mars 2020, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, au 100 rue du Centre-Civique, à Mont-Saint-Hilaire, à 19h30.

Révision de la demande 2008-03 présentée par les propriétaires de l'immeuble portant le numéro 641, du chemin de la Montagne, à Mont-Saint-Hilaire (Strøm Spa Nordique). Celle-ci a pour but de modifier les conditions actuellement autorisées (telles que modifiées par la résolution 2015-43) relativement à l'usage « SPA (Studio de santé avec bistro détenant un permis d'alcool) », dont notamment l'actualisation des heures d'ouverture et l'aménagement d'une cuisine extérieure avec vente d'alcool. Cette demande de révision permettra également de mettre à jour les conditions applicables à l'immeuble mentionné ci-dessus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette révision de la demande d'autorisation d'un usage conditionnel lors de la séance du 2 mars 2020.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE, ce 12 février 2020

(S) *Anne-Marie Piérard*

---

ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate  
GREFFIÈRE